

Service Public d'Assainissement Non Collectif

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du
Service Public d'assainissement non collectif**

Année 2024

*Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales*

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service par commune en 2024.....	3
1.3. Estimation de la population desservie (D301.0).....	5
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	5
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1. Modalités de tarification	8
3. Indicateurs de performance	10
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	10
4. Financement	11
4.1. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	11



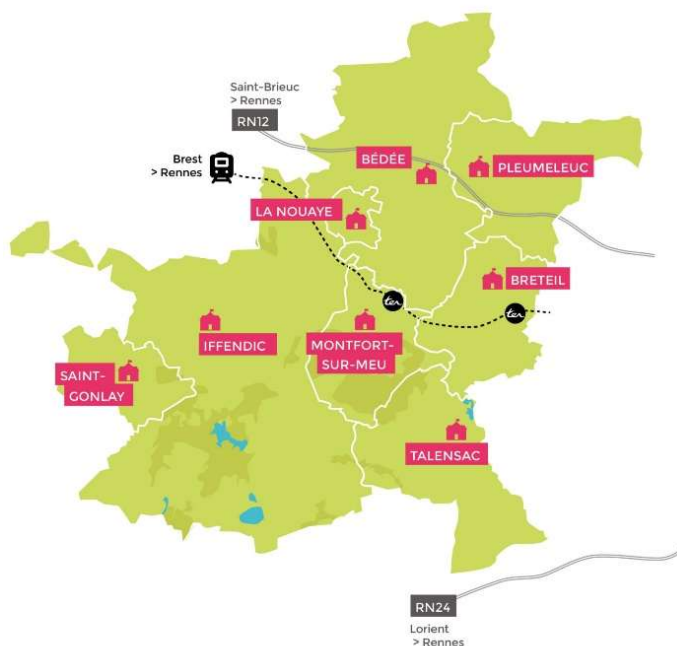
1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service public de l'assainissement non collectif est géré, en 2024, au niveau communal.

Le territoire comprend les communes suivantes :

- Bédée
- Breteil
- Iffendic
- La Nouaye
- Montfort-Sur-Meu
- Pleumeleuc
- Saint-Gonlay
- Talensac



Les compétences liées au service concernent uniquement le contrôle des installations.

Existence d'un règlement de service en 2024 :

Iffendic	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La Nouaye	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Saint Gonlay	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Pleumeleuc	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Bédée	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Breteil	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Talensac	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Montfort-sur-Meu	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

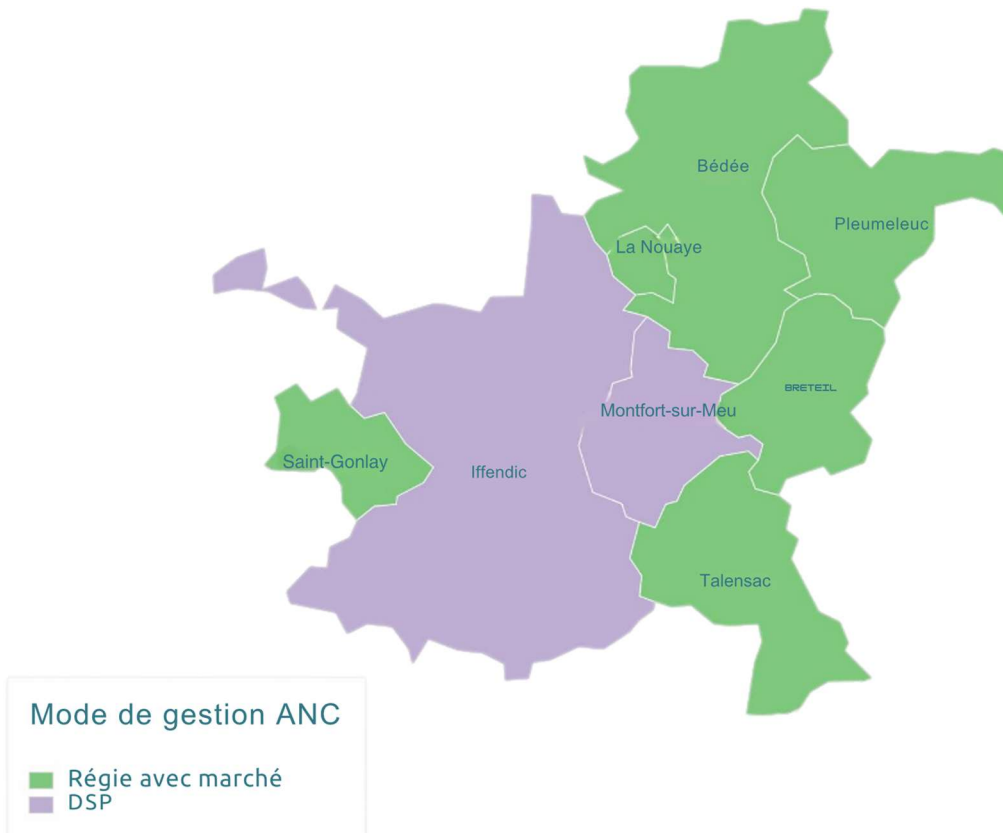
1.2. Mode de gestion du service par commune en 2024

En 2024, 2 communes avaient un mode de gestion en délégation de service public.

Commune	Mode de gestion
Iffendic	Délégation de service public
La Nouaye	Régie avec marché
Saint-Gonlay	Régie avec marché
Pleumeleuc	Régie avec marché
Bédée	Régie avec marché
Breteil	Régie avec marché



Talensac	Régie avec marché
Montfort-sur-Meu	Délégation de service public



Modes de gestion d'assainissement non collectif



1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Seuls les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sont concernés. Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, cet indicateur n'est pas calculé si la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif n'a pas été réalisée.

Communes	Nombre d'installation 2024	Estimation de la population desservie
Iffendic	968	2130 habitants
La Nouaye	46	102 habitants
Saint Gonlay	127	280 habitants
Pleumeleuc	296	652 habitants
Bédée	533	1173 habitants
Breteil	328	722 habitants
Talensac	433	953 habitants
Montfort-sur-Meu	130	286 habitants
TOTAL	2 861	6 298

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme de plusieurs points descriptifs réglementaires.

Iffendic : 50		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Non	Non



La Nouaye : 30		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Non	Non
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Non	Non

Saint Gonlay : 30		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Non	Non
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Non	Non

Pleumeleuc : 50		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Non	Non

Breteil : 100		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui



30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui

Bédée : 60		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Non	Non
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui

Talensac : 80		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui

Montfort-sur-Meu : 100		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui



2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif sert à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).



Les tarifs applicables au 1er janvier 2024 sont les suivants (montant en € HT) :

	BEDEE	BRETEIL	IFFENDIC	LA NOUAYE
Contrôle de bon fonctionnement (domestique)	83,0 €	82,5 €	96,0 €	120,0 €
Contrôle de bon fonctionnement (industriel)				
Contrôle vente	195,0 €	153,3 €	165,0 €	120,0 €
Contrôle de conception d'une installation neuve		55,0 €		150,0 €
Contrôle supplémentaire de conception	83,0 €	43,3 €		
Contrôle de réalisation d'une installation neuve	77,0 €	102,5 €	195,0 €	
Contrevisite	63,0 €	77,5 €		50,0 €
Analyse des rejets	47,0 €	106,7 €		
Pénalités en cas d'absence		400 % du tarif du contrôle de bon fonctionnement		50,0 €

	MONTFORT	PLEUMELEUC	ST GONLAY	TALENSAC
Contrôle de bon fonctionnement (domestique)	101,1 €	78,5 €	105,0 €	84,9 €
Contrôle de bon fonctionnement (industriel)	306,0 €			
Contrôle vente	135,2 €	127,6 €	105,0 €	112,8 €
Contrôle de conception d'une installation neuve	112,5 €	44,7 €	66,0 €	52,6 €
Contrôle supplémentaire de conception				18,8 €
Contrôle de réalisation d'une installation neuve		86,1 €	70,0 €	78,1 €
Contrevisite		72,6 €		
Analyse des rejets		39,1 €		40,8 €
Pénalités en cas d'absence				245 €



3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Pour les communes n'ayant pas atteint le total de 100, le taux de conformité est donné à titre indicatif et a été calculé sur la base des informations apportées par les communes.

Communes	Nombres d'installations déjà contrôlées	Installations Conformes	Installations non conformes	Taux de conformité ¹
Iffendic	247	180	67	73%
La Nouaye	6	5	1	83%
Saint-Gonlay	32	21	11	65%
Pleumeleuc	300	148	152	49%
Bédée	397	168	228	42%
Breteil	300	204	96	68%
Talensac	428	180	248	42%
Montfort-Sur-Meu	12	9	3	75%
Total	1722	915	806	53%

¹ Le taux de conformité d'une commune est déterminé en calculant le nombre d'installations conformes rapporté au nombre total d'installations contrôlées.



4. Financement

4.1. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude
Prise de la compétence en 2025 par Montfort communauté
Campagne de contrôle de bon fonctionnement sur plusieurs communes du territoire en 2025
Mise en place d'un marché public de contrôle

